



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 5 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Nice, ce 20 octobre. L'escadre française, composée de plus de 14 voiles, croise encore devant notre ville. Elle attend sans doute le moment où toutes les mesures auront été prises pour le succès des expéditions auxquelles elle est destinée, & qui sont, 1°. la conquête d'Oneglia ; 2°. l'ouverture aux Français d'un passage en Piémont, par le territoire de Gènes, en traitant les Génois avec tous les égards dûs à l'amitié ; 3°. la descente en Sardaigne, île importante par sa situation & par l'abondance de ses grains. Si ces trois plans peuvent être remplis cette campagne, il y aura possibilité d'aller, la campagne prochaine, inviter le saint père à prêter serment pour la constitution civile du clergé.

De Chambéry. Sur plus de sept cents paroisses il n'y en a que trois ou quatre qui n'ont pas donné le mandat impératif à leurs députés de demander à la France de recevoir la Savoie au nombre de ses possessions absolues ; en conséquence la convention Savoisienne a déclaré que le roi de

Turin n'avoit plus aucun droit sur la Savoie libre.

L'on a affiché à la porte de son palais : en 1792, royaume sans roi ; en 1793, roi sans royaume. Simon, député du Bas-Rhin à la convention, arrive à Paris pour lui porter le vœu émis par celle Savoisienne de se réunir à la république française.

De Cologne, ce 29 octobre. Une ordonnance à tout émigré ou autre français non domicilié, de sortir de Cologne sous trois jours, a été publiée ce matin. S. A. E. Colonoise est passée il y a une heure par cette ville ; elle revenoit de Bonne & se rendoit à Munster. Elle a fait venir devant elle les municipaux, & leur a dit : « que si les Français se présentoient, il falloit les bien recevoir ; que s'ils demandoient de l'argent, il falloit leur en donner. » Il a déposé une somme de 400 mille florins. « Du reste, a ajouté l'électeur, je suis certain que les habitans n'ont rien à craindre des Français ; & moi-même je n'aurois pas quitté cette résidence, si des raisons d'une importance majeure ne formoient un conflit avec les sentimens de mon cœur. »

21

Cependant, les principaux membres du chapitre métropolitain de Cologne se sont assemblés; ils ont tenu conseil sur ce qu'il y avoit à faire si les Français faisoient mine de vouloir visiter la *sainte ville*. On ignore le résultat de la délibération, si ce n'est qu'on a vu quantité de caisses se commander, se fabriquer. On paroît craindre pour la *chase des trois rois*, monument d'une grande richesse.

La marche du général Custine n'est pas moins admirée que la conduite du soldat français. Leur renommée est tour-à-fait conquérante. Jamais plus grande cause n'a été plus dignement servie. Un exemple en sera consacré dans l'histoire. Ici on a résolu d'écrire à Custine, pour le prier de prime-abord, de ne pas gêner la navigation vers le Haut-Rhin; on lui a représenté que le commerce de Cologne souffre depuis long-temps de la stagnation où on le retient. Ainsi donc, cet état n'attendoit qu'un pareil vainqueur pour s'affranchir de la gêne des armées combinées, de ses prétendus défenseurs.

De Bruxelles, ce 8 octobre. — Ordonnance de l'empereur. « François, par la grace de Dieu, &c. &c. Nous défendons & interdisons à tous & un chacun, de faire venir ou d'introduire dans les provinces de notre domination aux Pays Bas, d'y vendre, débiter, faire circuler, ou y donner à lire toute espèce de feuilles périodiques de France, telles que gazettes, journaux, papiers nouvelles ou autres, sous quelque dénomination que ce puisse être, soit imprimées ou écrites à la main, comme aussi toute espèce de livres ou ouvrages quelconques, qui tendroient à établir, soutenir ou propager les principes de la révolution française; à peine, outre la confiscation desdites feuilles ou ouvrages, d'une amende de mille florins pour chaque contravention, de laquelle amende, une moitié sera au profit de l'officier exploitateur, & l'autre au profit du dénonciateur.

« Au surplus, nous ordonnons, sous la même peine, à tous ceux à qui, dorénavant, pareilles

feuilles ou ouvrages parviendroient, de quelque manière que ce soit, de les remettre sans délai, dans les villes où siègent les tribunaux supérieurs, à nos officiers fiscaux, & dans les autres lieux, aux officiers de justices de l'endroit, qui devront les faire passer d'abord aux officiers fiscaux du ressort ».

Des frontières de la Suisse, ce 27 octobre. Le 25 de ce mois vers le soir, arrivèrent 7000 Français près de Huningue, avec le pont de bateaux. Les Impériaux au-delà du Rhin en furent déjà instruits hier. 150 payfans travaillent toutes les nuits à des retranchemens. La plupart des batteries sont près & au-dessus du village de Huningue dans le canton de Bâle, au-dessous du petit bois dit Käferholz, sur la montagne de Wyl & près du Hornlein sur la hauteur du côté de Rheinfelden.

Les payfans du marquisat de Bade ne respirent que liberté & égalité. On attend encore dans ces environs deux régimens autrichiens infanterie, le régiment de Zecklers, hussards, & une partie d'un corps franc.

Genève a fait braquer sur ses remparts 120 pièces de canons. Berne prend, à ce que l'on dit, à sa solde beaucoup de Suisses revenus de France, & leur fait une bonne capitulation; Fribourg en agit de même. Mais pourquoi cela si l'on veut rester neutre?

Un accident arrivé ces jours derniers, a fourni pendant quelque temps aux désœuvrés matière de leurs entretiens. Quelques soldats du corps de Michaelowiz vinrent de nuit de Reinfelden à Brattelen, où il se trouve un poste suisse avec deux canons. Ils firent un cri de guerre continu, ce qui les fit prendre pour un corps considérable. Les Suisses s'enfuyoient; les pandoures occupèrent le poste toute la nuit, & le quittèrent à leur tour le matin.

La situation des Bâlois est fort critique. Vous savez sans doute qu'ils ont donné parole aux deux partis, que dans le cas que l'un ou l'autre forceroit

ce passage, ce qu'ils sont trop foibles d'empêcher, ils en avertiroient par trois coups de canon. Cette circonstance exige, ce me semble, toute votre attention.

F R A N C E.

D'Avignon, ce 25 octobre. Les prisonniers faits à la prise de Nice arrivèrent le 21 à Tarascon à onze heures du matin, au nombre de deux cents dix, sous l'escorte d'une compagnie de grenadiers du deuxième bataillon du Var. Ils ont été reçus comme de nouveaux frères; ils ont été passés en revue par le commissaire des guerres & mis à la solde de l'infanterie française, sur le pied de paix. On leur a donné la ville pour prison sur leur parole d'honneur; ils ont juré fidélité, & sont entrés dans la ville au bruit du tambour, précédés par la municipalité, le commandant & le commissaire des guerres; on les a logés au couvent des Ursulines.

De Marseille, ce 25 octobre. Samedi dernier la guillotine a joué pour la première fois à Marseille. Le nommé *François-Ripert Duthor*, convaincu d'assassinat prémédité, sur la personne d'Anne Mathieu, condamné à la mort, par le jugement du tribunal du département, a été décapité.

De Bordeaux. Un citoyen a présenté à la société des amis de la liberté l'inscription suivante, qu'il désireroit que l'on fit graver à la place des armes du ci-devant roi, sur la frise du beau péristyle du théâtre de cette ville.

Théâtre de la République.

Où le lys s'est flétri, les lauriers vont éclore;
France, la liberté, debout sur tes remparts,
A la face des rois qui la bravent encore,
Donne ton sceptre aux mœurs & ta couronne aux arts.

- *Paris.* Les fédérés & autres troupes qui se rendent tous à Paris pour y composer la force armée, & les Marseillois, ont prétendu que Marat vouloit les diviser & les mettre aux prises les uns avec les

autres. Ils se sont réunis samedi, & se sont promenés sur les boulevards, & alloient par-tout criant à *la Guillotine Marat*. Aussi, dit-on ce célèbre écrivain caché; il ne compte pas sans doute sur son inviolabilité. La section des piques prend ouvertement son parti, & a fait afficher hier un grand placard, par lequel elle reproche au peuple de ne pas prendre assez en considération les dénonciations de Marat, qu'on le traitoit de brouillon & d'incendiaire, lorsqu'il accusoit Necker & la Fayette, & que l'évènement a justifié ses prédictions; qu'ainsi, il faut être en garde sur la prévention qu'on cherche à susciter contre lui.

§. Il y a actuellement six guichets à la tour du Temple, & ce sont ceux du Châtelet qui sont chargés des portes. Clery, le premier guichetier, a 500 livres par mois d'appointemens. Malgré ces très-grandes précautions, l'on assure qu'il y a un parti à Paris qui se propose d'enlever Louis XVI, & l'on prétend même que ces troupes inconnues qui abondent de toutes parts à Paris, qu'on fait monter à 18 mille hommes, tous armés jusqu'aux dents, ne viennent que pour favoriser cette évasion. La commune s'est déclarée en état de surveillance permanente, & a engagé les sections à s'y mettre & à faire des patrouilles renforcées.

§. Hier en vertu d'un jugement rendu par la première section du tribunal criminel du 2 de ce moi, le guidon pris sur les émigrés a été conduit, à midi, par l'exécuteur des jugemens, à la place de la Révolution, après avoir été traîné dans la boue il a été brûlé par les mains dudit exécuteur; cette exécution a eu toute la pompe nécessaire pour prouver aux citoyens de la république française tous les mépris qu'inspirent les traîtres & les rebelles à la patrie.

§. Le directoire des postes prévient que le retard dans la réception des envois faits aux citoyens qui sont employés dans les différentes armées ne provient que des mouvemens de ces mêmes armées & des corps qui les composent, des adresses équi-

voques, & sur-tout de celles qui portent *poste restante*.

Le directoire prévient que toutes les lettres sont régulièrement expédiées le jour même qu'elles lui sont parvenues, & prie qu'à l'avenir les adresses ne soient plus *poste restante*; il suffit d'indiquer avec exactitude le nom du bataillon ou du régiment, ainsi que le nom de l'armée; & lorsque celui à qui on écrit ne fait point partie d'un corps d'armée, bien indiquer le nom de la ville où il se trouve. Ces précautions sont également nécessaires pour les envois d'argent.

§. Le conseil-général de la commune a arrêté que les sections seront invitées à faire, sous trois jours, le recensement de toutes les troupes nouvellement arrivées & casernées dans leur arrondissement respectif, à s'informer du motif de leur arrivée & de leur séjour dans cette ville, afin d'en instruire le ministre qui avisera aux moyens de les faire partir sur les frontières; il a arrêté en outre qu'on demandera au commandant-général le nombre de cette force armée, à l'effet de pouvoir comparer tous les renseignements.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Hérault Sechelles.

Séance du dimanche 4 novembre.

Le ministre des affaires étrangères demande à être autorisé à faire mettre les scellés sur les papiers de la maison de commerce établie à Constantinople, sous la raison de Damas, dans laquelle Choiseul-Gouffier est intéressé; il pense qu'on y trouvera de preuves de sa trahison. . . . Décrété.

Un artiste fait l'hommage de l'invention d'un lit, propre à l'homme de guerre, qui ployé, ne tient pas plus de place qu'un parasol, pèse six livres & coûte neuf francs. Renvoyé au comité qui en rendra compte.

4)

Dun-le-Roy demande à porter le nom de Dun-sur-Oron, rivière qui le traverse. Décrété.

Cambon fait supprimer la paye des canoniers de Paris, & fait ordonner que le ministre de la guerre rendra compte des sommes accordées à Santerre, pour le paiement des gardes nationales.

Par une lettre du 30 octobre dernier, Custine dénonce le général Kellermann, nuisant par son impéritie & son sot orgueil, au succès de nos armes. Il demande qu'on lui retire le commandement. Carra, qui a été sur les lieux, prend le parti de Kellermann. Les pièces envoyées par Custine, à l'appui de sa dénonciation, sont renvoyées au comité.

Autre lettre de Custine, qui annonce avoir fait chez des banquiers de Francfort 14 millions appartenans à l'Autriche & à la Prusse. Il a fait décharger de l'imposition de la contribution qu'il a exigé, ceux qui ont moins de 30 mille livres.

Cette séance consacrée aux pétitions, en a reçu une du plus grand intérêt. Deux ambassadeurs envoyés par les habitans de Nice, viennent, au nom de leurs commettans, demander leur réunion à la France (Nous donnerons demain le discours.) Ils sont résolus de s'enfvelir sous leur ruine plutôt que de retourner sous le joug de leurs tyrans. Ce discours cause le plus vif enthousiasme. David propose qu'au nom de la nation française, le président embrasse les deux représentans du peuple de Nice. Aux acclamations de toute l'assemblée la motion est décrétée, & le baiser de paix & d'union se donne au bruit des plus vifs transports des spectateurs.

Les fédérés réunis à Paris, demandent leur affiliation à la garde nationale. Des députés des 48 sections requièrent au contraire, qu'ils soient tous renvoyés. On dénonce les attroupemens de la veille, qui crioient qu'il falloit couper les têtes de Marat, Danton, Robespierre, Vergniaud, Guadet, Louvet & Rolland. Le ministre de l'intérieur en rendra compte.

On s'abonne à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 31. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.